

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1163

présenté par
M. Brindeau

à l'amendement n° 1124 du Gouvernement

ARTICLE 16 BIS

- I. – Supprimer l'alinéa 9.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la nomination par décret du Gouvernement de deux personnalités qualifiées pour composer le collège de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.